

FEC



Fédération des entreprises
du Congo
Chambre des Mines

Kinshasa, le 30 octobre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

N/REF: CM/TML/F.131354/2013

Révision du Code Minier et environnement des affaires en RDC

De nombreuses Sociétés minières de la RDC se sont retrouvées à Kinshasa ces 29 et 30 octobre afin de consolider les réflexions qui ont été émises au sujet de la révision du Code Minier depuis l'annonce effectuée par le Gouvernement de la RDC de procéder à des concertations tripartites entre le Gouvernement, la Société Civile et les Sociétés Minières regroupées au sein de la Chambre des Mines de la Fédération des Entreprises du Congo (la FEC).

La Chambre des Mines salue l'approche constructive qui a été observée chez toutes les parties prenantes.

Elle relève et félicite la qualité de l'écoute qui a été réservée par le Ministère des Mines aux préoccupations des Opérateurs Miniers qui souhaitent continuer à jouer leurs rôles de moteurs du Développement de l'Economie Nationale et partant de créateurs de bien-être pour le pays et sa population.

Il s'agit, en effet, d'augmenter régulièrement le PIB et, ce faisant, les recettes fiscales qui donneront à l'Etat les moyens de mettre en œuvre les programmes de modernisation du pays, ce à quoi la Chambre des Mines souscrit.

Ma *cu* 1 *B*
for

La Chambre des Mines tient cependant à rappeler à l'Etat, qu'un investissement minier s'inscrit dans la durée et que la hauteur des investissements est telle que les bénéfices taxables ne sont générés qu'après plusieurs années. Et pendant ces années, les Sociétés Minières paient néanmoins des taxes opérationnelles très importantes (397 millions \$US en 2012).

Des Commissions instituées par la Chambre des Mines ont analysé en profondeur le projet du Gouvernement et appel a été fait à des experts nationaux et internationaux dont les qualifications sont indiscutables. Les travaux ainsi terminés ont été remis d'une part au Consultant National et d'autre part au Consultant International désignés à cet effet.

Ces travaux sont consignés dans plusieurs livres écrits pour la plupart en français et en anglais.

En résumé la Chambre des Mines estime qu'il conviendrait de ne pas trop modifier les termes fiscaux du Code afin que la très forte croissance du secteur minier qui a été observée depuis 2002 puisse se prolonger et s'amplifier dans les années à venir.

Dans plusieurs secteurs de production minière le facteur de croissance a été supérieur à 20 en dix ans et il n'y a pas de raison qu'il ne puisse pas progresser substantiellement dans les années à venir compte tenu du potentiel minier du pays.

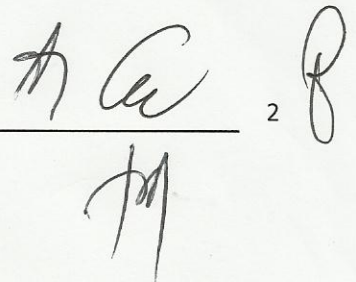
La Chambre des Mines a fait procéder à une série de simulations fiscales dont le but est d'évaluer l'impact d'une nouvelle législation sur des « projets miniers de base » tant dans le secteur aurifère que dans le secteur des non-ferreux.

Les conclusions de ces simulations sont mathématiques et inéluctables : il ne sera plus possible de développer des projets miniers si l'ensemble des mesures fiscales, proposé par le Gouvernement, est maintenu.

Ce qui aura pour conséquence que les analystes financiers des sociétés multinationales n'auront pas d'autre option que de recommander à leurs décideurs de se retirer de la RDC (voir Vale, BHP, Rio Tinto...) ou de réduire leur implication dans l'activité industrielle du pays.

Pire encore, le chemin sera ouvert à des opérateurs de plus petite taille qui veilleront à bloquer des gisements et projets dans un but spéculatif qui ne profitera en aucun cas au pays.

En guise de conclusion les Opérateurs Minières voudraient rappeler à toutes les parties prenantes confondues et à tous les décideurs qu'il faut poursuivre le soutien aux efforts du Gouvernement visant à :

 2

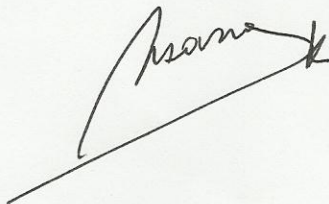
- augmenter la production tout en s'assurant de la distribution de la force motrice tant pour les besoins industriels que pour les besoins de la population,
- améliorer l'environnement des affaires en garantissant des dialogues objectifs de qualité entre les Administrations, les Opérateurs et la Société Civile,
- renforcer les efforts du législateur visant à lutter contre les démarches spéculatives d'opérateurs qui s'efforcent de geler des gisements sans procéder aux explorations et études de faisabilité nécessaires,
- assurer le fonctionnement d'un état de droit qui ne viole pas le droit positif des individus et des Sociétés.

Plus que jamais, il est important que les Autorités et les Sociétés Minières entretiennent des concertations de qualité afin d'améliorer le développement du pays.

La Chambre des Mines exhorte par ailleurs ses membres à respecter sa charte éthique pour la conduite des affaires et à obtenir un comportement digne et constructif de la part de tous les intervenants.

Enfin les Opérateurs Miniers réitèrent leur engagement au processus d'adhésion à l'ITIE afin de promouvoir la **bonne gouvernance et la transparence** ainsi qu'au respect des Principes Volontaires des Droits de l'Homme.

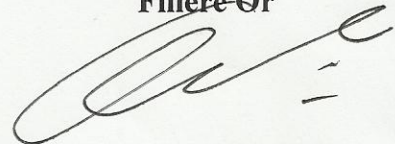
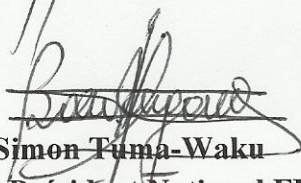
John KANYONI
V/Président CDM
Filière 3T



Bakomeka KELINA
V/Président CDM
Filière Métaux de base



Désiré SANGARA
V/Président CDM
Filière Or

Simon Tuma-Waku
Vice-Président National FEC
En charge des Mines